



PRÉVOYANCE DES SALARIÉS INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Devant le constat que les salariés Intermittents du Spectacle ne bénéficient pas du dispositif de prévoyance actuellement en vigueur à France télévisions, et parce que Force Ouvrière a toujours défendu l'accès égalitaire de tous les salariés aux dispositifs de nos accords d'entreprise, FO a donc notamment signé le 03 Mai 2021 un premier accord cadre afin que les Intermittents du Spectacle puissent bénéficier dès le 01 Janvier 2022 d'un régime de prévoyance harmonisé.

Ce régime de prévoyance doit couvrir :

- 1- le risque décès
- 2- l'incapacité de travail et
- 3- la maternité

Un deuxième accord, précisant les modalités techniques, aurait dû être présenté à Force Ouvrière ce jeudi 28 Octobre 2021.

Pour des raisons que Force Ouvrière ignore, la direction de France télévisions a annulé cette rencontre. Il est alors incontestable que Force Ouvrière restera très attentive, et participera de façon active et constructive à la conclusion d'un accord de prévoyance pour les Intermittents du Spectacle au sein de France télévisions.

Plus que jamais Force Ouvrière s'inscrit dans la continuité de ses actions revendicatives dans l'intérêt des Intermittents du Spectacle.

Vos référents **FO** à votre écoute :

- **Hervé MORIN** (Délégué syndical FO Aquitaine et Réseau)
herve.morin@francetv.fr
- **Catherine JUSTINIEN** (Déléguée syndicale FO Guadeloupe La 1^{ère})
catherine.justinien@francetv.fr
- **Prisca POINAMBALOM** (Intermittente du Spectacle) et animatrice Réunion La 1^{ère} -Réseau Outremer
prisca.poinambalom@francetv.fr

Paris, le 28 octobre 2021.